FORMATION MAC SST

1 jour (7h) présentiel

Sur site client ou dans notre centre de formation de Valence

4/10 personnes

A partir de 150€/personne

PROGRAMME

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
• Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
• Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
• Participer à la maîtrise des risques par des actions de prévention
Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
• Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
• Protéger de façon adaptée
• Examiner la victime pour déceler une urgence vitale
• Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
• Secourir la victime de manière appropriée selon les cas : – La victime saigne abondamment – La victime s'étouffe – La victime se plaint d'un malaise – La victime se plaint de brûlures – La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements – La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment – La victime ne répond pas mais elle respire – La victime ne répond pas et ne respire pas

SUPPORTS

Aide-mémoire, attestation de fin de formation et carte SST.

ENCADREMENT

Organisme de Formation habilité par l'INRS Formateur titulaire du certificat « formateur SST » valide.

2E.P.I.
6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com

OBJECTIFS

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s)
- Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels

PÉDAGOGIE

• Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos, quiz) et d'exercice pratiques de mise en situations, appropriés aux différents cas pouvant être rencontrés dans l'entreprise
• Plan d'intervention SST, Plan d'action prévention, matériel de simulation et d'apprentissage : mannequins de formation (adulte, enfant, nourrisson), Défibrillateur de formation avec accessoires, matériels pour les exercices, matériel d'entretien et de désinfection

VALIDATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives, dans leur intégralité, peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat national est fixée à 2 ans et la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC SST) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives de celui-ci.

CERTIFICAT QUALIOPI

Notre exigence qualité est la vôtre. La certification QUALIOPI prouve notre engagement à vos côtés.

Consulter le certificat

PRÉREQUIS	PUBLIC	LOGISTIQUE	ACCESSIBILITÉ
Être titulaire de la formation initiale SST	Toutes personnes désirant prolon-ger son certificat SST	Salle équipée et spacieuse permettant la réalisation des exercices	Personne en situation de handicap : nous contacter

CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

L'activité de Sauveteur-Secouriste du Travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entre-prise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mis-sion répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (Art. R.4224-16) et la présence de secouristes (Art. R.4224-15).
L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques

2E.P.I.
6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com

professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

DÉLAIS D'ACCÈS

Le délais estimé pour le début de la prestation suite à la demande du bénéficiaire est de 3 mois en moyenne.

DURÉE, LIEU

7 heures en présentiel, réparties en 1 fois 7 h. Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession. La formation est réalisée sur site client qui doit être en conformité sur l'accès aux personnes en situation de handicap compatible avec la formation ou sur notre pôle formation de Valence.
Cette formation se déroule exclusive-ment en présentiel (document de réfé-rence INRS).

ACCESSIBILITÉ

Si des stagiaires sont concernés par un handicap (moteur, sensoriel, visuel, mentale, physique) une étude sera effectuée au cas par cas par notre référent handicap pour vérifier si l'handicap du stagiaire est en adéquation avec la formation et si des solutions peuvent être mise en place pour lui permettre de suivre la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

EPREUVE CERTIFICATIVE n° 1 (compétences 2, 3, 4 et 5) Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à une situation proposée.

TAUX D'OBTENTION -

2023 : 99.53% de réussite

TAUX DE SATISFACTION QUALITÉ -

2023 : 95,3% de satisfaction qualité liée à la formation SST

2E.P.I.
6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com